

2014/6314 - LYON 9E - GROUPE SCOLAIRE HECTOR BERLIOZ - DESAFFECTATION DE LA PARTIE NORD DU GROUPE SCOLAIRE BERLIOZ - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 09008001 REDIMENSIONNEMENT DES LOCAUX ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DU PROGRAMME N° 2009-2, PROGRAMME N° 00006. (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires » n° AP 2009/2, programme n° 00006 scolaire.

Le groupe scolaire Hector Berlioz doit faire l'objet d'une restructuration. En effet, au regard des effectifs scolaires en baisse dans cette école et vu l'intérêt de ces locaux en terme de surface et de disposition, il convient de désaffecter une partie des locaux de cet établissement et de réorganiser les locaux restants.

Après désaffectation, la partie Nord du bâtiment A du Groupe Scolaire Hector Berlioz, la cour Nord attenante, ainsi que le parking de stationnement situé rue Professeur Patel doivent faire l'objet d'une mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de l'Association OVE, Œuvre des Villages d'Enfants.

Préalablement à cette désaffectation, les locaux d'activités actuellement logés dans le bâtiment à céder seront repositionnés dans des bâtiments modulaires à planter dans la cour de récréation. Une étude préalable a été réalisée qui conclue à la nécessité de construire un bâtiment neuf dans la partie conservée.

Pour accueillir les locaux d'activités, l'Inspection de l'Education Nationale sera relogée provisoirement dans un logement vacant du groupe scolaire.

La première phase de travaux, estimée à 500 000 €, sera financée par une partie de l'AP2009/2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme n° 00006 scolaire.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

L'Association OVE occupe actuellement des locaux au sein de l'école Olympe de Gouges et au sein du Groupe solaire Condorcet.

Les activités des sites de Olympe de Gouges et Condorcet seront déplacées sur le bâtiment A du groupe scolaire Hector Berlioz. »

Vu la délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de M. le Préfet du Rhône ;

Vu l'avis de M. le Maire du 9^e arrondissement ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération de redimensionnement des locaux du Groupe Scolaire Berlioz à Lyon 9^e est approuvé. Cette opération sera financée par affectation AP n° 2009/2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme n° 00006 scolaire.

2- Le Conseil municipal prononce la désaffection du domaine public à usage scolaire de la partie Nord du bâtiment A du Groupe scolaire Hector Berlioz, de la cour attenante à ce bâtiment, ainsi que du parking situé rue Professeur Patel.

3- M. le Maire est autorisé à signer tout acte administratif et demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération.

4-. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, opération n° 09008001, AP n° 2009/2 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 400 000 €
- 2015 : 100 000 €.

5- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL